ETAT DE LA LOUISIANE.—Ville de la Nlle Orléans.—Par devant moi, William Young Lowe, notaire public, etc., etc., etc., dûment commissionné et assermenté dans et pour la Ville, Cité et Comté de la Nlle Orléans, Etat de la Louisiane, approuvé et reconnu par le Gouverneur de cet Etat, soussigné, et en présence des témoins ci-après nommés, comparut personnellement Jacques Bonnecaze, natif